



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 98682

Texte de la question

M. François-Xavier Villain attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les préoccupations auxquelles se trouvent confrontées nombre de personnes handicapées du fait que les organismes en charge de ces dossiers ont des critères d'appréciation différents, des commissions différentes, tout cela conduisant trop souvent à des difficultés renforcées, et à une prise en compte insuffisante des attentes légitimes. Sont notamment mises en cause des situations où des personnes déclarées inaptes au travail par la médecine du travail, radiées de l'ANPE et ne pouvant donc bénéficier des ASSEDIC ne sont pas reconnues comme telles par la COTOREP qui ne leur accorde pas la carte d'invalidité ni le bénéfice de l'allocation adulte handicapé. Il lui demande quelles sont ses intentions afin d'éviter ces situations difficiles.

Données clés

Auteur : [M. François-Xavier Villain](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98682

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6975